

Qui donne au bureau
des affaires européennes.

Prix 12 fr. PAR AN.
payable par trimestre et
à l'avance.

MESSAGER

DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

PAPEETE, LE 30 MAI 1857.

M. le Commissaire Imperial p.i. s'est arrivé à Papeete, samedi 29 mai, de retour de sa tournée d'inspection dans les districts de Tahiti.

Le Commandant Particulier, Commissaire Imperial p.i. aux fes de la Société.

Vo la circulaire ministérielle du 28 janvier 1857, n° 13, faites: directions des colonies, Bureau des finances et approvisionnements:

Ye l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1843;

Sur le rapport de l'ordonnance;

ANNEE.

Article 1er. Le Sénat a décreté le 17 janvier 1857, relative aux armes coloniales. La loi du 6 mai 1852, relative à la démonstration et à la réfutation des armes militaires de cuivre, est prolongée dans les établissements français de l'Océanie.

Article 2. L'ordonnance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au journal et au bulletin officiel de la colonie.

Papeete, le 30 Mai 1857.

Par le Commissaire Imperial p.i.
L'Ordonnance,
Robert de Rungemont.

Décret du 17 janvier 1857.

NANTOUX.

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale rappelée des François:

A toute puissance et à venir salut:

Sur les raports de notre ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies, et de l'avis de notre ministre secrétaire d'Etat au département des finances:

Ye les articles 6, 8 et 18 de séances-consulte du 3 mai 1852, qui regle de la constitution des colonies; avons-décreté et décrétions que suit:

Article 1^e.

La loi du 6 mai 1852, relative à la réfutation des armes de cuivre, sera prolongée dans les colonies.

Article 2.

Les anciennes normes de cuivre cesseront d'avoir cours légal et feront à l'exécution du second mois qui suivra la promulgation de cette loi.

Jusqu'aux époques qui seront ainsi fixées, ces normes seront reçues en paiement des droits et des contributions publiques, ou échangées successivement contre d'autres espèces aux caisses et suivant le moindre et les proportions déterminées par l'ordonnance.

Article 3.

Nos ministres Secrétaire d'Etat aux départements des Finances et de la Marine et des colonies, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuilleries, le 17 janvier 1857

Signé: Napoléon.

Par l'Empereur:
Le ministre secrétaire
d'état des finances
et des colonies
Signé: Magne

Par l'empereur:
Le ministre d'Etat, Directeur des colonies
Signé: Mestros.

AVIS.

Les négociations pour l'ouverture démocratique des colonies, par le décret impérial du 17 janvier 1857, sont:

Les pièces d'un franc et de deux francs.

Les pièces d'un franc et de deux francs.

Les pièces d'un franc et de deux francs.

Sont introduites dans la circulation: les pièces de 5 et de 10 centimes qui ont été frappées spécialement pour les colonies, et dont sur la dernière.

Billets de Louis Philippe 1^r, courrois à gauche.

Titre: Légende: Louis Philippe 1^r. Billets de francs.
Une couronne d'olivier au centre de laquelle est
inscrite la valeur de la pièce.

Revers: Es exigentes Calo-les français. La lettre mon-
naïtaine "A" et le millésime de la fabrication.

Pourront être mises à partir de ce jour, les pièces démonstratives seront reçues. M. le Trésorier payeur des Établissements, à Papeete, en échange de monnaies d'or et d'argent, ou en paiement de sommes dues à la caisse coloniale.

Papeete, le 31 Mai 1857.

L'ordonnance,
Robert de Rungemont.

Le Commandant Particulier, Commissaire Imperial p.i.

Sur la demande préalable p.i. M. Bulteau, émissaire de 3^e classe de la marine, amorphous pharmaciens établi à Papeete, a l'ordre de vendre ou établissement pour recouvrir et traiter les charges subies.

Considérant que cet ancien officier de santé a servi la marine de l'Etat en qualité de chirurgien, et pendant nos années consécutives, et que ses services passés peuvent être estimés et que ses garnitures suffisantes pour son entretien et de son instruction;

Il s'est à l'heure la décision de M. le Gouverneur du Lancast, en date du 29 février 1850, laquelle partie que M. Bulteau, remplace à bord du bateau à vapeur le Lancast, sera débarqué de ce bâtiment, pour exercer à terre, à Papeete, la médecine civile;

Annonces : 1 fr. la ligne,
chaque 50 points (prt. rom.)

AU COMPTEUR.

S'adresser au bureau des
affaires européennes.

Sur la demande de plusieurs habitants au tableau,
Le conseil d'administration consulte

ARRETÉ.

M. Bulteau, (nancéen-normand) ex-chirurgien entra-
lent de la marine, pharmacien établi à Papeete, est autorisé à établir une maison de santé, et à la diriger comme
médecin et chirurgien.

aperte, le 20 Mai 1857.

C. POUGET.

OUVERTURE DE LA SESSION LEGISLATIVE.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

o Meilleurs vœux à l'Assemblée,

o Messieurs les députés,

• L'année dernière, mes discours d'ouverture se terminaient par une invocation à la protection divine: je les renouvelai de guider nos efforts dans le sens le plus conforme aux intérêts de l'humanité et de la civilisation; cette prière avait été entendue.

• La paix a été signée, et les difficultés de détail qu'en résultent, l'extinction du traité de Paris ont fini par être vaincues; mais il nous reste à faire.

• Le conflit nuptial entre le royaume de France et la Confédération briévié a perdu tout caractère belliqueux; et si nous est possible gagner une victoire, sans déranger la paix.

• L'entente rétablie entre les trois puissances protestantes de la Grèce rend désormais inutile la prolongation du siège des troupes anglaises et françaises au Pérou.

• Siens désaccords regrettables sont évidemment le sujet des affaires de Nantes, il faut essayer l'ouvrir à ce point qui nous démontre l'inutilité du gouvernement de l'ancien Villefrelon le moins, d'agir partout en faveur de l'humanité, et de la circonscription.

• Aujourd'hui, que la meilleure intelligence règne entre les grandes puissances, nous devons travailler ensemble pour arriver à régler et à développer à la prospérité des forces et les richesses de la nation. Nous devons lutter contre les mœurs, dont n'est pas exempte la bourgeoisie parisienne, et qui sont de nature à empêcher une grande partie de la population française d'atteindre la condition de citoyen; mais il faut le reconnaître, comme une arme. Ses victoires se multiplient sans sacrifier à ses victimes; ces voies rapides, qui facilitent les communications, ouvrent au commerce de nouvelles routes, déplacent les marchés et régissent en arrière les contrées qui en sont encore privées; ces marchés et villes, qui déclinent le travail de l'industrie, et qui déclinent et laissent mourir les industries qui leur sont incommuniquées; ces marchés qui dépendent dans le monde une quantité de numéraire énorme jusqu'à ce qu'ils soient dissipés; cette source insatiable de richesse qu'on nomme crédit; enfante des merveilles, et dépendant l'expansion de la spéculations étrangères bien des nations individuelles. De là la nécessité, sans amputer le progrès, de faire en aide à ceux qui ne peuvent suivre sa course.

• Il faut stimuler les uns, modérer les autres, stimuler l'activité de cette société habile, ingénue, exigeante, qui, en France, allient tout au gouvernement; et à laquelle cependant il doit opposer les horres du possible et les calculs de la raison.

• L'éduquer et diriger, voilà notre devoir. Un pays prospère, il faut le conserver, car, malgré la guerre et la disette, le mouvement du progrès n'a pas cessé. Le produit de l'industrie française, qui est le septième certain de la production mondiale, a dépassé en 1856 de 50 millions la chiffre déjà si exceptionnel de 1855. Depuis le rétablissement de l'Empire, ces revenus se sont accrus d'environ de 200 millions, abstraction faite des importations ouvertes.

• Néanmoins il y a une grande souffrance dans une partie du peuple, et tant que la Providence se nous exerce pas non moins réellement, les jalousies donneront à la charité privée et par le gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour aider les pauvres.

• Résolument, c'est pour porter remède à des maux au moins de la première importance.

• Plusieurs départements ont été atteints cette année par le feu de l'industrie. Tant que fait expert que la science parviendra à dompter la nature. Je tiens à bousculer dans leur esprit les idées denses, dures, que l'ignorance ou la malveillance se propagent. On est dans parvenu devoir absolument à investiguer l'industrie nationale comme si le guerrier devait pourvoir à cheval que son développement et sa prospérité.

• Ainsi le devoir des bons citoyens est de répandre partout les sages doctrines de l'économie politique, et principalement de fortifier ces deux dernières: celles qui, au premier souffle, se dit d'après de la mauvaise fortune, mais au moins longtemps d'après de la prospérité, obéissent le développement et aux événements le malaise par leurs alarmes imaginaires.

• En présence des exigences diverses de la situation, j'ai résolu de réguler les dépenses sans suspendre les grandes travaux, sans compromettre les existences acquises; de diminuer certaines dépenses sans porter atteinte aux finances de l'Etat.

• Le budget de 1858 vous sera présenté en équilibre; toutes les dépenses prévues y ont été portées.

• Le produit des emprunts suffira pour solder les frais de la guerre.

• Tous les services pourront être assurés sans que nous ayons besoin de recourir de nouveau au crédit public.

• Les budgets de la guerre et de la marine ont été réduits dans de justes limites, de manière à respecter les engagements pris avec l'Angleterre, et à maintenir une force navale digne de la grandeur du pays. C'est de cette pensée que le contingent annuel a été fixé à cent mille hommes; ce chiffre est de vingt mille au-dessus de celui des appels ordinaires en temps de paix;

Le 1^{er} juillet l'expédition que j'ai adoptée, et auquel j'attache une grande importance, les deux tiers environ de ces consommations resteront que deux ans sous les drapaires, et fournitront une partie d'une réserve qui devra être payée, dès la fin des dépenses, du danger, que craindra le plus, de six mois à un an, lorsque l'industrie existera.

La réduction dans l'effigie permettra d'améliorer le état des grades inférieurs et de trouver moyen que la vente des substances rend indispensables pour la conservation, le budget alloue une somme de 3 millions de francs, l'augmentation des plus faibles traitements d'une partie des petits employés civils, qui au milieu des deux dernières années ont été le seul exemple de la prospérité et du dévelement.

On n'a pas qu'il n'y a plus d'allocations pour établir les paquebots transatlantiques, dont la création est demandée depuis si longtemps.

Mais que ces accroissements de dépenses, je vous proposerai de supprimer, à partir du 1^{er} juillet 1851, le nouveau décimé de guerre sur les droits d'entrée et de sortie. Cette suppression est un succès de 25 millions, mais en compensation, il faudra faire, pour nous empêcher plusieurs fois par an, le Corps-Législatif, je fais étudier l'état définitif d'un nouveau droit sur les valeurs mobilisées.

Une pente de huit百分比的不能被容许, ayant engagé le gouvernement à transférer les hausses à la Gay-M. Mais heureusement la fièvre jaune, étrangère à ces coûts et puis cinquante ans, est venue arrêter le progrès de la culture. On élaborera un projet destiné à transporter, et à établir, en Afrique ou ailleurs.

L'Algérie qui, dans des temps révolus, voit ses cultures et son commerce s'éteindre de jour en jour, mérite de bien particulièrement nos soins. Le succès de cette administration, et je ne négligerai rien pour vous présenter, suivant les circonstances, les mesures les plus propres au développement de la colonie.

Je rappelle votre attention sur une loi qui tend à fortifier les landes de Gascogne. Les progrès de l'agriculture doivent être un des objets de votre constante soin clé, de son aménagement et de son déclin dépend la prospérité.

Un autre projet de loi, dé à l'initialisation du marchandises militaires de la guerre, vous sera présenté; c'est un code naval ou intérieur complet qui, renseigné sur son corps, et les marins en harmonie avec lui, assurera bon, les bons et sauvetages continus, rendus depuis 1790. Vous seriez heureux, je n'en doute pas, d'attribuer votre nom à une œuvre de cette importance.

Mesdemoiselles les députés, principale session est la dernière de votre législature, permettez-moi de vous remercier du concours si dévoué et si sincère que vous avez prêté depuis 1852. Je vous remercie également l'Empereur, qui vous a été tout à toutes les Questions qui ont retardé l'ordre et la prospérité dans le pays; vous n'avez cependant toujours manifesté l'ardeur pour faire avec cartage des douleurs pendant l'épidémie et pendant la sécheresse; vous avez partagé ma joie quand le mal m'a donné une paix glorieuse et en fin d'année, votre coopération loyale m'a permis d'assurer en France un régime basé sur la volonté et les intérêts populaires. C était une tâche difficile à remplir, et pour laquelle j'ai été, et suis, toujours patriote, que d'habiliter le pays à de nouvelles institutions, tout en conservant la paix, la sécurité, et les libertés, et en assurant la paix sociale, mais calme, et pacifique; mais ces circonstances rendent aux pays et à la liberté même, car la liberté n'a pas d'ennemis plus redoutables que les emportements de la passion et la violence et la parole.

* Fort du concours des grands corps de l'Etat et du dévouement de l'armée, fort surtout de l'ap, un de ce peuple qui sait que tous, mes instants sont consacrés à ses intérêts, j'entrevois pour notre patrie un avenir plein d'espérance.

* La France, sans oublier les droits de personnes, a repris dans le monde le rang qui lui convenait; et sans se faire de griefs, a contribué à tout ce qui produit le grand génie de la paix. Que Dieu se laisse pas de la prouver, et bientôt l'on pourra dire de notre époque ce qu'un homme d'Etat, historien illustre et national, a écrit du résultat:

« La satisfaction était partout, et quiconque n'aurait pas dans le cœur les mauvaises passions des partis, était heureux du bonheur public. »

AVIS.

Pour éviter aux débiteurs des pertes auxquelles ils exposeraient en continuant au dérangement des militaires, une place blanche facile, nous extrayons de l'ordonnance du 2 novembre 1833, sur le service intérieur des troupes la disposition suivante:

Il est interdit aux sous-officiers, aux caporaux et aux soldats de continuer à servir dans l'armée, et soit, autres emplois d'État ou engagement, et les écrans et couvertures d'aucuns seconds loger sur leur solde. Lorsque que le capitaine a autorisé la dette, il en est responsable; et lors ce cas, il peut ordonner des retentes sur la solde des sous-officiers."

AVIS.

SUBSTANCES DE LA MARINE.

Il sera vendredi le 2^{me} juillet 1851, heure de midi, dans le port de l'Observation, à Papete et à l'adjudication publique, au rabais et sur soumissionnées, charges de la fourniture, pendant le 2^{me} et 3^{me} 1858 et les années, 1859, 1860 et 1861, des denrées ci-après énumérées,

Savoir:

NOMENCLATURE.	ESPÈCES DES UNITÉS.	QUANTITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ANNÉE.
Farine de Chou ou des États-Unis.	la kg.	222,000
Macédoine	de	100,000
Haricots	de	70,000
Oil de l'Inde.	de	12,000
Riz Caroline.	de	6,000
Soucrellet.	de	33,000
Sel de blanc.	de	500
Café.	de	15,000
Archards.	de	2,000
Girocolat.	de	75
Vermicelle.	de	100

Le cabot des charges relatif à cette substance est dispensé.

Au sortir des substances, à Papete et à la chambrière du consulat de France, à Valparaiso, à San Francisco, ou à Sydney ou les personnes qui voudront se faire assister, doivent en prendre connaissance.

Les démissionnaires devront assister ou se faire représenter judiciairement.

Papeete, le 31 mai 1851

Vente volontaire.

Le lundi 15 Juin courant, une heure après-midi, il se procéder à la vente des substances rend indispensables pour la marine, le budget alloue une somme de 3 millions de francs, et l'augmentation des plus faibles traitements d'une partie des petits employés civils, qui au milieu des deux dernières années ont été le seul exemple de la prospérité et du dévelement.

On n'a plus qu'il n'y a plus d'allocations pour établir les paquebots transatlantiques, dont la création est demandée depuis si longtemps.

Mais que ces accroissements de dépenses, je vous proposerai de supprimer, à partir du 1^{er} juillet 1851, le nouveau décimé de guerre sur les droits d'entrée et de sortie.

Cette suppression est un succès de 25 millions, mais en compensation, il faudra faire, pour nous empêcher plusieurs fois par an, le Corps-Législatif, je fais étudier l'état définitif d'un nouveau droit sur les valeurs mobilisées.

Une pente de huit百分比的不能被容许, ayant engagé le gouvernement à transférer les hausses à la Gay-M. Mais heureusement la fièvre jaune, étrangère à ces coûts et puis cinquante ans, est venue arrêter le progrès de la culture. On élaborera un projet destiné à transporter, et à établir, en Afrique ou ailleurs.

L'Algérie qui, dans des temps révolus, voit ses cultures et son commerce s'éteindre de jour en jour, mérite de bien particulièrement nos soins. Le succès de cette administration, et je ne négligerai rien pour vous présenter, suivant les circonstances, les mesures les plus propres au développement de la colonie.

Un autre projet de loi, dé à l'initialisation du marchandises militaires de la guerre, vous sera présenté; c'est un code naval ou intérieur complet qui, renseigné sur son corps, et les marins en harmonie avec lui, assurera bon, les bons et sauvetages continus, rendus depuis 1790. Vous seriez heureux, je n'en doute pas, d'attribuer votre nom à une œuvre de cette importance.

Mesdemoiselles les députés, principale session est la dernière de votre législature, permettez-moi de vous remercier du concours si dévoué et si sincère que vous avez prêté depuis 1852. Je vous remercie également l'Empereur, qui vous a été tout à toutes les Questions qui ont retardé l'ordre et la prospérité dans le pays; vous n'avez cependant toujours manifesté l'ardeur pour faire avec cartage des douleurs pendant l'épidémie et pendant la sécheresse; vous avez partagé ma joie quand le mal m'a donné une paix glorieuse et en fin d'année, votre coopération loyale m'a permis d'assurer en France un régime basé sur la volonté et les intérêts populaires. C était une tâche difficile à remplir, et pour laquelle j'ai été, et suis, toujours patriote, que d'habiliter le pays à de nouvelles institutions, tout en conservant la paix, la sécurité, et les libertés, et en assurant la paix sociale, mais calme, et pacifique; mais ces circonstances rendent aux pays et à la liberté même, car la liberté n'a pas d'ennemis plus redoutables que les emportements de la passion et la violence et la parole.

* Fort du concours des grands corps de l'Etat et du dévouement de l'armée, fort surtout de l'ap, un de ce peuple qui sait que tous, mes instants sont consacrés à ses intérêts, j'entrevois pour notre patrie un avenir plein d'espérance.

* La France, sans oublier les droits de personnes, a repris dans le monde le rang qui lui convenait; et sans se faire de griefs, a contribué à tout ce qui produit le grand génie de la paix. Que Dieu se laisse pas de la prouver, et bientôt l'on pourra dire de notre époque ce qu'un homme d'Etat, historien illustre et national, a écrit du résultat:

« La satisfaction était partout, et quiconque n'aurait pas dans le cœur les mauvaises passions des partis, était heureux du bonheur public. »

Le public est prévenu que le image de la loterie du cheval de M. Lamotte aura lieu jeudi prochain, 4 juil., et son domicile, à 7 heures du soir.

AVIS.

Le public est prévenu que M. Lequelje est dans l'intention de vendre sa propriété et son établissement située à Fare-wé.

Si intéressé à lui-même, on traitera à l'amiable.

Le propriétaire de la faille de Fare-wé, dont le nom n'est pas connu, vendra le 1^{er} juil. de l'après-midi, chez M. Buttaud, juge en cassation de la dite faille. Il fera de former et cascader.

Le juge comme ministre

Le syndic

Cagouille.

DATIMENTS SUR HAUTE

ou cassure.

39 Avril, Transport François Héroult, commandé par M. Richard-Foy.

15 mai, Golette coloniale Hydrographe, commandée par M. Boulaig, lieutenant de vaisseau.

16 mai, Aviso à vapeur français Milon, commandé par M. de Perale, cap. de frégate.

de commerce.

30, trois navires américains Caroline C. Dow, cap. Houlliet.

1^{er} Mai, Golette du Proletariat Lucy-Morris, cap. Bonfond.

17, Golette du Proletariat Triomph, cap. Stevens.

18, Golette du Proletariat Jane, cap. Keith.

24, Basse bateau américain Marifidz sonz, cap. Peley S. Wing.

26, Brig anglais Pride, cap. de la Haye.

27, Golette américaine J. H. Basson, cap. Basson.

27, Golette de Huahine Jane, cap. Clark.

27, Copte français Poïne, cap. Dioron.

28, Baleinier américain Franklin, cap. Baker.

29, 1^{er} Juil., Basse bateau Holland, cap. Hollis.

Meurtre du port de Papete du samedi 25 au vendredi 6 Mai 1851.

ENTREES.

24 mai, Baleinier américain Marifidz sonz, cap. Peley S. Wing, 303 tonnes, 81 hommes d'équipage, venant de la pêche, 300 barils d'huile de cachalot.

26, Brig anglais Pride, cap. de la Haye, 176 tonnes, 9 hommes d'équipage, venant de Parau (Pomotou) en 4 jours, huile et sacre.

26, Golette américaine J. H. Basson, cap. Basson.

27, Copte français Poïne, cap. Dioron, 11 tonnes, 7 hommes d'équipage, venant de Nouméa.

27, Copte français Poïne, cap. Dioron, 11 tonnes, 7 hommes d'équipage, venant de Nouméa.

27, Copte français Poïne, cap. Dioron, 11 tonnes, 7 hommes d'équipage, venant de Nouméa.

29, Baleinier américain Franklin, cap. Baker, 368 tonnes, 33 hommes d'équipage, venant de Toulouboi en 3 jours, 1900 barils d'huile de cachalot.

29, Baleinier américain Franklin, cap. Baker, 368 tonnes, 33 hommes d'équipage, venant de la pêche, 600 barils d'huile de cachalot.

SORTIE.

27 Mai, Transport François Infatigable, commandé par M. Desperles, lieutenant de vaisseau, pour la Nouvelle-Calédonie.

L'imprimeur Gérard J. FAURE.